

Arrêté du 31 août 2022

Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches-du-Rhône

NOR : JUSF2225134A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 24 août 2022 de Madame Claudine LE VAN PHU, valant acceptation de la fonction de régisseuse d'avances et de recettes, et de l'avis favorable de Monsieur Pierre PIBAROT, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Claudine LE VAN PHU est nommée, à compter du 1^{er} septembre 2022, régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches-du-Rhône en remplacement de Madame Hajer LIMAM.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance de la régie d'avances et de recettes de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse, le montant du cautionnement imposé à Madame Claudine LE VAN PHU est fixé à 1 800 €.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin *officiel* du ministère de la justice.

Fait le

1 SEP. 2022

Le chef du bureau de la synthèse

Nizar AZOUZ

